



FACTURE N°1

SARL CALVITIERE
15, avenue de Tournon
75000 PARIS

A l'attention de Monsieur **CONDETTE**

Adresse Travaux :

OPENSEA

610 Nathan Road
Kowloon HONG KONG

HONG KONG le 06/06/2014

Sujet :

Suivant le devis n°10

Poste	Désignation	Quantité	Mont. H.T.	T
Commande N°1 Ref :20140606CAL01 Date :06/06/2014				
1 GROS-OEUVRE				
1.1 Matériels				
1.1.1	Grue élévatrice 30 M	20,00 Hm	1 661,20	1
1.1.2	Camion terrassement	20,00 Hm	369,80	1
Sous-total Matériels			2 031,00	
1.3 bétons				
1.3.1	Béton de propreté de 0,05 m d'épaisseur, fabriqué sur le chantier.	20,00 M2	117,80	1
1.3.2	Coulage de béton fabriqué sur le chantier pour poteau ou meneau en béton armé (coffrage et armature en sus).	20,00 M3	3 421,80	4
Sous-total bétons			3 539,60	
Total GROS-OEUVRE			5 570,60	
2 PLÂTRERIE				
2.1 Cloisons				
2.1.1	Cloison alvéolaire de 50 mm d'épaisseur totale, constituée de 2 plaques de plâtre et d'une âme alvéolaire en carton.	200,00 M2	3 978,00	1
2.1.2	Semelle plastique de 60 mm d'épaisseur et 70 mm de largeur, posée sous cloison en carreaux de plâtre dans les pièces humides.	100,00 ML	393,00	4
Sous-total Cloisons			4 371,00	
2.2 Plafonds				
2.2.1	Plafond plaques de plâtre avec addition de vermiculite et fibre de verre ép. 12,5 mm, vissées en sous-face d'ossature métallique	20,00 M2	267,40	4
Sous-total Plafonds			267,40	
Total PLÂTRERIE			4 638,40	
3 ISOLATION				
3.1 Isolation des combles				
3.1.1	Isolation des combles par feutre souple en laine de verre revêtue aluminium armé 1 face, ép 70 mm, posé entre chevrons.	20,00 M2	272,20	1
3.1.2	Sous-toiture en film polyane microperforé, pour isolation entre bois et matériaux de couverture.	20,00 M2	46,00	4
Sous-total Isolation des combles			318,20	



Poste	Désignation	Quantité	Mont. H.T.	T
3.2 Isolation extérieure				
3.2.1	Angle aluminium anodisé de 0.15 dév. pour bardage	200,00 ML	1 758,00	1
3.2.2	Traitement de joint de dilatation comprenant fond de joint et joint élastomère	200,00 ML	2 806,00	4
Sous-total Isolation extérieure			4 564,00	
Total ISOLATION			4 882,20	
4 COUVERTURE				
4.1 Couverture en ardoises				
4.1.1	Couverture en ardoises naturelles modèle français - grand modèle N - à pureau de 115 mm et recouvrement de 95 mm.	200,00 M2	14 656,00	4
Sous-total Couverture en ardoises			14 656,00	
4.2 Dépose de couverture				
4.2.1	Dépose d'habillage en zinc sur lucarne.	1,00 M2	16,53	1
4.2.2	Dépose de tuyau de descente d'eaux pluviales en P.V.C., avec dépose des colliers.	100,00 ML	189,00	4
Sous-total Dépose de couverture			205,53	
Total COUVERTURE			14 861,53	
5 PLOMBERIE				
5.1 Blocs WC et accessoires				
5.1.1	Abattant double de W-C, en matière plastique série forte, compris fixations.	2,00 U	89,00	1
5.1.2	Cuvette de W-C type surélevée, hauteur 49 cm, avec réservoir de chasse attenant 6 l, en porcelaine vitrifiée, blanche, fixée au sol	2,00 U	722,58	4
Sous-total Blocs WC et accessoires			811,58	
5.2 Réseaux d'évacuation				
5.2.1	Collecteur en fonte SMU D 100 mm.	14,00 ML	611,10	4
Sous-total Réseaux d'évacuation			611,10	
Total PLOMBERIE			1 422,68	
6 VITRERIE				
6.1	Vitrage simple en glace à basse émissivité ép. 6 mm posé sous parcloles avec joints A.	1,00 M2	87,13	1
6.2	Survitrage en glace claire ép. 4 mm pour un volume jusqu'à 0,50 m2.	1,00 U	59,24	1
6.3	Dépose de vitrages isolants ou feuilletés avec parcloles de 51 à 100 m2.	1,00 M2	8,37	4
Total VITRERIE			154,74	
7 CARRELAGE				
7.1 Carrelages				
7.1.1	Carrelage en mosaïque 5 x 5 cm de grés cérame série 1 bon choix, pose scellée en tapis unicolore et droit.	200,00 M2	9 128,00	4
Sous-total Carrelages			9 128,00	
7.2 Revêtements muraux				
7.2.1	Revêtement mural en carreaux de faïence 10,8 x 10,8 cm blancs à bords vifs, pose scellée.	100,00 M2	5 234,00	4
Sous-total Revêtements muraux			5 234,00	
Total CARRELAGE			14 362,00	

Détail T.V.A.

Base H.T.	Code	Taux	T.V.A.
8 408,90	1	20,00	1 681,78
37 483,25	4	0,00	0,00
45 892,15			1 681,78

Paiement 60 J fin de mois le12

Montants en Euros

Total H.T.	45 892,15
Total T.V.A.	1 681,78
Total T.T.C.	47 573,93



Assistance téléphonique

L'assistance téléphonique est axée sur les logiciels définis dans les clauses particulières du contrat et assure une aide performante et rapide, un support technique, des explications plus approfondies sur les thèmes mal développés dans les manuels d'utilisation, une aide au diagnostic pour déterminer une solution au problème soulevé, une information sur les mises à jour.

Télé-assistance

La télé-assistance permet aux Techniciens Spécialisés OpenSea d'être connectés directement au système d'informations du Client (après autorisation de sa part) et ainsi d'agir directement comme si le Technicien était sur site. Ce service permet d'intervenir rapidement, efficacement et en toute sécurité dans de nombreux domaines :

- Analyse rapide du contexte,
- Visualisation à distance des manipulations utilisateurs,
- Formation à distance,
- Création, modification de paramétrage des éditions,
- Création, modification, finalisation d'états ou de requêtes,
- Restructuration de bases,
- Installation et mises à jour de logiciels,
- Transfert de fichiers vers/depuis OpenSea pour analyse ou réparation éventuelle, etc.

Ouverture du service

L'abonnement est effectif à compter de la date de réception du règlement. Le règlement est entendu comptant à réception, sans escompte. Pour des raisons commerciales, OpenSea peut être amenée à prendre des appels avant la signature du contrat. En ce cas, ces appels seront réintégrés dans le décompte des heures. La date limite de validité du contrat est également fonction du temps total d'assistance téléphonique, celui-ci étant défini aux conditions particulières du contrat.

Matériel et données

En aucun cas, OpenSea ne pourra être déclaré responsable d'une défaillance du matériel et/ou de la détérioration partielle ou totale de fichiers et/ou de programmes et des dommages qui pourraient en résulter.

Toutes les conditions de sécurité devront être prises par le Client dans le but de préserver et sauvegarder ses données.

Le Client s'engage à se prémunir contre ces risques en effectuant au minimum une sauvegarde quotidienne de l'ensemble de ses données informatiques et ainsi qu'avant toute intervention.

OpenSea ne saurait être responsable de la qualité ou de la mauvaise utilisation du matériel et des logiciels. Le service d'assistance téléphonique ne peut se substituer à la formation indispensable pour la prise en main du matériel et des logiciels ainsi que leur utilisation correcte.

Accessibilité

Dans le cadre de la télé-assistance, OpenSea s'engage à mettre à disposition du client tous les moyens possibles de connexion, en particulier par Internet, mais OpenSea ne peut garantir la permanence de ces systèmes, indépendants de son contrôle.

Le client fera tout de son côté pour disposer du meilleur accès possible à Internet pour établir la connexion avec les services OpenSea, et prendra toutes dispositions auprès de ses services informatiques pour assurer l'accès libre aux données, sans blocage par des sécurités comme les antivirus, les pare-feux, etc.

Mode de prise en charge

Après enregistrement de son appel, en fonction des disponibilités, le Client sera mis en contact direct avec un Technicien Spécialisé. Par appel, on entend le Client faisant appel à l'assistance téléphonique par téléphone, courriel, ou internet. Le Client décrit au service d'assistance avec le plus de précision possible le type de service qu'il attend, la difficulté rencontrée, et les circonstances dans lesquelles elle est survenue.

OpenSea enregistre la date et l'heure de l'appel du Client ainsi que son objet. Le technicien répond immédiatement ou fixe un rendez-vous en fonction de la demande et des moyens à mettre en œuvre pour la traiter.

Durée et Décompte du temps passé

Sauf indication contraire dans les conditions particulières, le contrat est souscrit pour une durée d'un an, sa validité est effective au premier jour du mois suivant la réception du règlement.

Le nombre d'heures utilisables par le client et la période de validité de ces heures sont définis dans les clauses particulières. Chaque appel, intervention à distance ou prestation hors ligne donne lieu à un décompte en temps réel et à un rapport d'activité.

Le décompte des temps sera tenu à la disposition du Client et lui sera communiqué sur simple demande.

Horaires

Sous réserve d'éventuels changements d'horaires, notre service d'assistance téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 15h00. Les opérations de maintenance et d'infogérance sont effectuées de 1h00 à 7h00.

Conditions de règlement & Obligations de l'abonné

Sauf indication contraire dans les conditions particulières, le règlement des sommes se fait en totalité par virement à la signature du contrat d'assistance téléphonique ou/et de télé-assistance. Ces conditions sont ensuite maintenues lors du renouvellement annuel. Le règlement se fait à la date d'échéance portée sur la facture.

Au cas où une facture due par ailleurs ne serait pas réglée, OpenSea n'aura aucune obligation ni responsabilité quant à l'abonnement d'assistance ou/et de télé-assistance et pourra décliner toute demande de service. Aucune demande d'assistance téléphonique ou/et télé-assistance ne pourra être acceptée par nos techniciens avant réception du règlement du Client.

Les factures sont payables nettes, sans escompte par virement. Dans le cas où une facture due ne serait pas réglée conformément à sa date d'échéance, OpenSea pourra décliner toute demande de service jusqu'au règlement de ladite facture en souffrance, sans que cette suspension ne puisse être considérée comme une résiliation du contrat du fait de OpenSea.

Résiliation du contrat

Il y aura résiliation automatique et de plein droit du présent contrat et sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, en cas d'incident de paiement ou de tout manquement du client à l'un quelconque de ses engagements avec OpenSea.

Au cas où il apparaîtrait que le Client ait produit de faux éléments quant à sa formation, son identité, quant aux licences d'utilisation des logiciels, ou s'il communique à une autre société son numéro client personnel à une autre société, le contrat serait immédiatement résilié sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité et le montant de l'échéance du contrat resterait acquis à OpenSea.

En cas de cessation d'activité du Client ou de tout événement de nature à interrompre son utilisation de la prestation d'assistance, le montant de l'échéance du contrat d'assistance restera acquis à OpenSea.